



TÉLÉTRAVAIL ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

AGEFI - 31.05.2024

« SI LA GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL PERMET DE RÉDUIRE LES TRAJETS, L'IMPACT EN TERMES DE CHARGE DES INFRASTRUCTURES DÉPEND DE LA MESURE DANS LAQUELLE LES EMPLOYÉS MODIFIENT LEUR COMPORTEMENT. »

Pour répondre à un postulat de l'ancienne conseillère nationale genevoise Isabelle Pasquier-Eichenberger, le Conseil fédéral a été amené à se pencher sur l'impact des nouvelles formes de travail, en particulier le télétravail, sur les infrastructures. Déposé dans le contexte des restrictions liées à la pandémie au printemps 2020, qui ont entraîné une réduction de la mobilité, le postulat avait été adopté par le Conseil national.

Le gouvernement vient de présenter son rapport sur ces intéressantes questions, tirant d'abord un bilan du télétravail, qui a progressé de manière spectaculaire durant la crise sanitaire et reste depuis pratiqué à une échelle nettement plus large qu'auparavant. Le rapport passe en revue les multiples conséquences sur de nombreux domaines du travail et de la vie. Le Conseil fédéral conclut judicieusement qu'au moment d'éventuellement introduire et calibrer une telle solution, employés et employeurs sont les mieux placés pour prendre des décisions adaptées au contexte.

Si la généralisation du télétravail permet de réduire les trajets, l'impact en termes de charge des infrastructures dépend de la mesure dans laquelle les employés modifient leur comportement en matière de mobilité lorsqu'ils ont la possibilité de travailler à domicile. La littérature spécialisée met en lumière une série d'effets compensatoires (hausse du trafic de loisirs, allongement des trajets pour se rendre au travail, par exemple) susceptibles de réduire, voire de réduire à néant, la contribution du travail à distance au

désengorgement des infrastructures. Comme celles-ci sont dimensionnées en fonction des pics de charge, il importe aussi de savoir comment le travail à domicile se répartit sur les jours de la semaine et comment la mobilité se répartit sur la journée.

La possibilité de travailler à domicile offre aux employés une plus grande flexibilité, qu'ils peuvent mettre à profit selon les conditions qui prévalent dans les transports. Selon les hypothèses du scénario de base des perspectives de transport 2050 utilisé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Detec) pour sa planification, le travail à domicile devrait contribuer à réduire la charge supportée d'ici là. Cela dit, selon les tendances sociétales, réglementaires et technologiques qui se manifestent et se manifesteront, on peut aussi envisager des scénarios dans lesquels le télétravail n'entraînerait pas de désengorgement notable des infrastructures de transport.

Le rapport aborde aussi les domaines de la formation et du commerce de détail. Dans le premier cas, l'enseignement à distance a largement reculé au profit du présentiel qui a repris à tous les niveaux, pour des raisons pédagogiques. Pour le second, les ventes en ligne ont légèrement marqué le pas après la poussée de croissance constatée durant la crise. Quoi qu'il en soit, l'évolution du recours au commerce électronique ne présente pour l'heure qu'un impact très marginal sur les distances parcourues en Suisse sur l'ensemble de l'année.